

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE DOLLOT

SÉANCE DU 18 AVRIL 2011

Le Lundi Dix Huit Avril Deux Mil Onze à 20h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni en séance publique dans la Salle du Conseil Municipal de la commune de DOLLOT sous la présidence de Madame Janine LACZAK, Maire.

Convocation adressée le 7 avril 2011

Présents : Mesdames Catherine BAUBAND, Annie BROUTART, Janine LACZAK, Delphine SOREL,
Messieurs Paul-Émile BRUNET, Jean-Jacques NOËL, Sébastien POISSON

Absents excusés : Mesdames Stéphanie DELARCHE, Christiane JONARD,
Monsieur Claude BEZOUT, représenté par Monsieur Jean-Jacques NOËL.
Monsieur Dominique DEBEAUVAIT, représenté par Madame Catherine BAUBAND

Le Conseil a choisi pour secrétaire Madame Delphine SOREL

Le Maire fait lecture de la lettre de Monsieur DEBEAUVAIT expliquant que sa reconversion professionnelle l'amène à s'absenter et à ne pouvoir participer aux réunions de Conseil. Il peut être amené à être demandé en dernière minute. Il s'en excuse par avance.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 AVRIL 2011

Il est signalé que la Caisse des Écoles s'est réuni le 30 mars 2011 et non le 31 mars comme il l'est mentionné dans le procès verbal.

Le procès-verbal du 4 avril 2011 est ensuite approuvé à l'unanimité.

COMPTE ADMINISTRATIF 2010 - COMMUNE

Monsieur BRUNET demande à quoi correspond la recette de 4 000 € au compte 7388. Le Maire répond qu'il s'agit d'une recette reçue de la Trésorerie Générale et que la question a été posée au Trésor Public qui n'a pour l'instant donné aucune réponse.

Il est demandé à quoi correspond le compte 62878 dont le montant non utilisé est important. Il est répondu qu'il s'agit du compte utilisé pour le remboursement d'une partie des frais d'ATSEM du temps où la commune était en regroupement scolaire avec Chéroy. La participation n'a pu être réglée puisque les charges étaient comptabilisées deux fois. Des relances ont été faites plusieurs fois auprès de la Mairie par l'intermédiaire du Trésor Public sans succès. Il faudra donc budgétiser cette somme sur l'exercice 2011.

Il est précisé que les restes à réaliser concernent essentiellement les travaux de l'école, le lot plomberie n'ayant pu être encore soldé.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques NOËL, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2010, dressé par Madame Janine LACZAK, Maire, et après s'être fait présenter le budget primitif et les modifications budgétaires de l'exercice considéré,

APPROUVE, à l'unanimité (hors présence de Madame le Maire), les différents comptes,

ARRÊTE les résultats définitifs de cet exercice :

Exercice 2010	Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	315 150,80 €	242 474,21 €	557 625,01 €
Dépenses	243 198,14 €	202 057,93 €	445 256,07 €
Résultats 2010	71 952,66 €	40 416,28 €	112 368,94 €

Résultats reportés 2009	Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Dépenses	208 816,28 €		
Recettes		113 838,49 €	
Solde 2010	-136 863,62 €	154 254,77 €	17 391,15 €
Restes à réaliser			99 789,00 €
RÉSULTAT CUMULÉ			117 180,15 €

COMPTE DE GESTION 2010 - COMMUNE

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur le Receveur.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

DÉCLARE, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2010 par Monsieur Francis MADON, Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2010 - COMMUNE

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2010, constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 154 254,77 €,

DÉCIDE, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
A/ <u>Résultat de l'exercice</u>	+ 40 416,28 €
B/ <u>Résultats antérieurs reportés</u>	+ 113 838,49 €
C/ <u>Résultat à affecter (hors restes à réaliser) (a+b)</u> Si C est négatif report du déficit ligne 002	+ 154 254,77 €
<u>D/ Solde d'exécution d'investissement</u>	
D001 Besoin de financement R001 Excédent de financement	- 136 863,62 €
<u>E/ Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	
Besoin de financement Excédent de financement (<i>Subventions</i>)	- 18 426,00 € + 118 215,00 €
Besoin de financement F (d+e)	37 074,62 €
AFFECTATION = C	+ 154 254,77 €
1/ Affectation en réserves R1068 en investissement	37 074,62 €
2/ H report en fonctionnement R002	+ 117 180,15 €
DÉFICIT REPORTÉ D 002	0 €

FISCALITÉ DIRECTE LOCALE 2011

Le Maire rappelle que la réforme de la fiscalité locale a supprimé la taxe professionnelle des collectivités et l'a remplacée par la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), dont les assemblées délibérantes fixent le taux, et une part de la Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), dont les modalités sont arrêtées par le législateur.

Elle explique que les taux de référence de 2010, servant de base de calcul aux taux de 2011, sont modifiés en application de la loi de finances 2010 pour tenir compte de la suppression de la Taxe Professionnelle, du transfert de la fiscalité départementale, régionale et d'une part des frais de gestion auparavant perçus par l'État.

Les nouveaux taux de référence sont fixés de la manière suivante :

- Taux de la Taxe d'habitation : Taux voté en 2010 de la commune majoré d'une fraction du taux départemental 2010 x 1,0340 soit 21,00 %
- Taux de la Taxe Foncière sur le bâti : Taux voté en 2010 soit 20,22 %
- Taux de la Taxe Foncière sur le non bâti : Taux voté en 2010 x 1,0485 soit 50,59 %
- Taux de la CFE : (Taux relais communal + fraction taux départemental et taux régional de 2009 + taux de la cotisation de péréquation 2009) x 0,88074 soit 21,75 %

En outre, la commune percevra avec le produit de la fiscalité locale :

- Le produit de la taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties dont le taux est égal à la somme des taux départemental et régional de la taxe foncière sur les propriétés non bâties appliqués en 2010 sur le territoire de la commune multipliée par un coefficient de 1,0485 qui correspond au transfert des frais de gestion : soit 238 €
- Le produit des composantes de l'imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER) des stations radioélectriques : soit 1 020 €
- Le produit de la CVAE imposable au profit de la commune : soit 8 689 €

Le Maire propose de ne pas augmenter les nouveaux taux d'imposition pour l'exercice 2011 issus des nouvelles dispositions législatives.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et après avoir délibéré, DÉCIDE de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2011.

Le montant du produit des quatre taxes locales est donc réparti comme suit :

Libellés	Base d'imposition	Taux votés	Produit attendu
Taxe d'habitation	284 600 €	21,00%	59 766 €
Taxe foncière (bâti)	199 500 €	20,22%	40 339 €
Taxe foncière (non bâti)	67 900 €	50,59%	34 351 €
Cotisation Foncière des Entreprises	31 300 €	21,75%	6 808 €
TOTAL DES PRODUITS			141 264 €

La somme à inscrire au compte 7411 est donc de 151 211 € (141 264 € + 238 € + 1 020 € + 8 689 €).

Abstention : Mesdames BAUBAND, BROUTART, SOREL, Messieurs BRUNET, DEBEAUVAIT, POISSON
Pour : Madame LACZAK, Messieurs BEZOUT et NOËL

Le Maire précise également que l'article 78 de la loi de finances pour 2010 instaure un dispositif de fonds de Garantie Individuelle de Ressources (GIR) afin de compenser les pertes de recettes de chaque collectivité constatées après réforme et après prise en compte de la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP). Les fonds nationaux de garantie au nombre de trois sont alimentés par les recettes des collectivités percevant un surplus après la réforme. La commune percevant un surplus, elle doit verser au Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources la somme de 23 082 € qui est à inscrire au compte 739116 (chapitre 014).

SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE A LA COOPÉRATIVE SCOLAIRE DE DOLLOT

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la dissolution de la Caisse des Écoles de Doltot, il a été demandé d'allouer le reliquat à la Coopérative Scolaire de Doltot. Le reliquat pourrait être affecté à la Coopérative sur une période de trois ans.

La Commission des Finances s'est réunie le 5 avril 2011 et propose d'attribuer une subvention de 300 € à la Coopérative Scolaire de Doltot pour cette année.

Compte-rendu du Conseil Municipal en date du 18 avril 2011

Madame SOREL demande si cette subvention peut profiter aux enfants domiciliés à Dollot ? Il est répondu que la subvention est affectée à la Coopérative Scolaire de Dollot profitant aux enfants fréquentant l'école de Dollot et qu'il est difficile d'affecter cette somme d'une autre manière.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,
DÉCIDE d'attribuer une subvention complémentaire de 300 € à la Coopérative Scolaire de Dollot du fait de la dissolution de la Caisse des Écoles de Dollot,
ARRÊTE la somme de 1 800 € au compte 6574.

Contre : Madame SOREL

BUDGET PRIMITIF 2011 – BUDGET PRINCIPAL

SYNDICAT MIXTE DE LA FOURRIÈRE DU SÉNONAIS

La cotisation pour l'année 2011 s'élève à 245,69 € (0,79 € par habitant).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,
REFUSE d'inscrire 246 € au compte 6554, chapitre 65.

(Pour l'inscription : Madame LACZAK – Contre : Mesdames BAUBAND BROUTART et SOREL, Messieurs BEZOUT, BRUNET, DEBEAUVAIT, NOËL, POISSON)

Le Maire rappelle que cette dépense est obligatoire du fait que la commune adhère à ce syndicat.

Monsieur POISSON propose que la commune se retire de ce syndicat. Après un tour de table, la majorité des Conseillers sont favorables à soumettre au vote la sortie de la commune de ce syndicat.

Le Maire soumet donc la proposition du Conseil Municipal de se retirer du syndicat mixte de la Fourrière du Sénonais.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,
DEMANDE son retrait du Syndicat Mixte de la Fourrière du Sénonais,
CHARGE le Maire de notifier la présente délibération à Madame la Présidente du Syndicat.

Contre : Madame LACZAK

VOTE DU BUDGET

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,
ADOpte le budget primitif 2011 soumis au vote par chapitre pour chacune des sections qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

Section de fonctionnement : 371 673,00 €

Section d'investissement : 307 541,00 €

Principaux investissements programmés cette année :

Fin des travaux de l'école, Travaux de voirie, Plan Local d'Urbanisme, Mise aux normes électriques du logement de l'ancienne Poste, Aménagement dans le cimetière, Aménagement de la circulation dans la Grande Rue, Achat d'arbustes, Matériel pour l'agent technique (souffleur, taille haie, perche).

COMPTE ADMINISTRATIF 2010 – SERVICE ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques NOËL, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2010, dressé par Madame Janine LACZAK, Maire, et après s'être fait présenter le budget primitif et les modifications budgétaires de l'exercice considéré,

APPROUVE, à l'unanimité, (hors présence de Madame le Maire) les différents comptes,
ARRÊTE les résultats définitifs de cet exercice :

Exercice 2010	Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	13 259,51 €	22 404,09 €	35 663,60 €
Dépenses	18 316,94 €	21 033,60 €	39 350,54 €
Résultats 2010	-5 057,43 €	1 370,49 €	-3 686,94 €

Résultats reportés 2009	Investissement	Exploitation	Total cumulé
Dépenses		1 960,55 €	
Recettes	20 182,75 €		
Solde 2010	15 125,32 €	-590,06 €	14 535,26 €
Restes à réaliser			2 471,00 €
RESULTAT CUMULE			17 006,26 €

Monsieur BRUNET souhaite remercier en particulier Monsieur DEBEAUVAIT pour la réalisation de l'abri de boues à la station et propose qu'un courrier lui soit adressé en ce sens.

COMPTE DE GESTION 2010 – SERVICE ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur le Receveur.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

DÉCLARE, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2010 par Monsieur Francis MADON, Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2010 – SERVICE ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2010, constatant que le compte administratif fait apparaître un déficit d'exploitation de 590,06 €,

DÉCIDE, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	
Résultat d'exploitation	
A/ <u>Résultat de l'exercice</u>	+ 1 370,49 €
C/ <u>Résultats antérieurs reportés</u>	- 1 960,55 €
D/ <u>Résultat à affecter (hors restes à réaliser) (a+c)</u> Si D est négatif report du déficit ligne D 002	- 590,06 €
<u>E/ Solde d'exécution d'investissement</u>	
D 001 Besoin de financement R 001 Excédent de financement	+ 15 125,32 €
<u>F/ Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	
Besoin de financement	0,00 €
Excédent de financement	+ 2 471,00 €
Besoin de financement G (e+f)	NÉANT
AFFECTATION = D	- 590,06 €
1/ Affectation en réserves R 106 en investissement	NÉANT

2/ H report en exploitation R 002	0,00 €
DÉFICIT REPORTÉ D 002	- 590,06 €

BUDGET PRIMITIF 2011 – BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,
ADOpte le budget primitif 2011 soumis au vote par chapitre pour chacune des sections qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

Section de fonctionnement : 29 629,00 €
Section d'investissement : 58 286,00 €

Les principaux investissements sont l'étude pour la réalisation d'une nouvelle station d'épuration, la réalisation d'un abri pour le stockage des boues de la station d'épuration et des travaux de raccordement des nouvelles constructions.

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

Mise à disposition des locaux communaux au SIVOM du Gâtinais

Le Maire indique qu'un avenant à la convention a été rédigé avec le SIVOM du Gâtinais pour tenir compte de la remise de clefs d'accès aux bâtiments et y intégrer les locaux de la cantine et des toilettes de l'école. En effet, le SIVOS, ayant fait savoir qu'il n'était pas propriétaire des bâtiments, a simplement donné son avis favorable pour l'occupation mais n'a pas souhaité établir une convention d'occupation des locaux.

Par ailleurs, la délibération du Conseil Municipal n°12/2011 du 28 février 2011 précisait que cette mise à disposition était accordée du 18 au 30 avril 2011 au lieu du 15 au 29 avril 2011.

Le Maire demande donc de valider l'avenant établi avec le SIVOM du Gâtinais et la correction des dates de mise à disposition des locaux.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE l'avenant n° 1 en date du 14 avril 2011 prenant en compte la mise à disposition des locaux de la cantine et des sanitaires de l'école au SIVOM du Gâtinais ainsi que la remise des clefs,

MODIFIE la délibération n° 12/2011 en date du 28 février 2011 en précisant que la mise à disposition des locaux est accordée pour la période du 15 au 29 avril 2011,

DIT que cette délibération sera annexée à la convention de mise à disposition des locaux.

Demandes d'emplacement pour des camions de pizza

Le Maire présente au Conseil Municipal les demandes d'installation sur la commune de deux pizzaiolos ambulants.

Un est originaire de Saint Valérien et demande la possibilité de s'installer Place de l'Église le mardi de 17h30 à 22h00 à partir du 31 mai 2011. Le second, originaire de Villebougis, souhaiterait s'installer Place de la Mairie ou Place de l'Église, le dimanche midi à partir du 24 avril 2011.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

EST FAVORABLE à l'installation de ces pizzaiolos ambulants sur le territoire communal aux endroits souhaités, DIT que cette occupation se fera à titre gratuit,

DEMANDE aux intéressés de garder les emplacements propres après leur départ.

Le Conseil trouve plus intéressant que les pizzaiolos ambulants s'installent Place de la Mairie.

Assurances communales

Le Maire indique au Conseil Municipal qu'elle a rencontré un responsable de Groupama pour faire le point sur les assurances communales et vérifier que tous les bâtiments et biens soient correctement assurés.

S'agissant du poteau d'éclairage public, sa réparation ne peut être prise en charge par l'assurance, le mobilier urbain n'étant couvert qu'en cas d'incendie. Le remplacement sera réalisé par INEO pour un montant total de 1 028,70 € TTC.

Compte-rendu du SIVOS du 22 mars 2011

Le Maire indique que le SIVOS emploie 29 personnes dont 16 titulaires, 10 personnes sous contrat privé et 3 en contrats aidés.

Le budget pour 2011 est de 474 500 €, plus important que l'année précédente du fait de l'entrée de Dollot et Vallery au sein du Syndicat en année pleine. Pour information, l'adhésion est effective depuis le

1^{er} août 2010.

Le nombre d'enfants fréquentant les écoles au sein du SIVOS sont de :

- 166 pour la Maternelle (65 en Petite Section, 41 en Moyenne Section et 60 en Grande Section)
- 248 pour l'Élémentaire (45 en CP, 42 en CE1, 51 en CE2, 58 en CM1 et 52 en CM2)

Projet de la nouvelle Station d'épuration

Le Maire indique qu'une réunion s'est tenue le 7 avril en présence des responsables du Conseil Général de l'Yonne et de l'Agence de l'Eau pour examiner les possibilités de réalisation et les aides auxquelles peut prétendre la commune.

L'Agence de l'Eau a confirmé que la commune serait prioritaire pour l'obtention de subventions pour les travaux de réalisation d'une nouvelle station.

Les responsables de l'Agence de l'Eau et du Conseil Général ont toutefois fait savoir qu'une station de type lagunage n'était pas faisable en raison de la superficie des terrains mais surtout par la proximité du ruisseau. Par contre, la commune a le choix entre la réhabilitation de la station actuelle ou la création d'un « marais actif ». Une étude préalable aux travaux subventionnée à hauteur de 50 % par l'Agence de l'Eau devra certainement être réalisée.

Les travaux pourront ensuite être subventionnés à hauteur de 35 % par l'Agence de l'Eau et la commune pourrait prétendre à un prêt à taux zéro à hauteur de 20 % des travaux sur une période de 20 ans. Le Département pourrait aussi apporter son soutien à l'opération à hauteur de 20 %.

Le Conseil Général doit transmettre un projet de cahier des charges pour choisir un maître d'œuvre avant de lancer l'opération.

Réunion de l'ORVANNE du 14 avril 2011

Le Maire indique que le débat d'orientation budgétaire du Syndicat de l'Orvanne s'est déroulé le 14 avril 2011.

Il est signalé la présence d'écrevisse dite d'Amérique dans l'Orvanne. Elles détruisent tout l'écosystème et les poissons.

La prochaine réunion aura lieu le 21 avril pour le vote du budget.

Réunion cantonale avec la Gendarmerie du 15 avril 2011

Le Maire rend compte de la réunion cantonale qui s'est tenue avec les Gendarmes le 15 avril.

Depuis le début de l'année, il y a eu deux accidents mortels dans le canton et plusieurs cambriolages en pleine journée. De nombreuses interventions ont eu lieu pour des litiges de voisinages ou des conflits familiaux.

La Brigade compte à ce jour 13 actifs.

Assemblée Générale de l'UNA du Canton de Chéroy du 15 avril 2011

Le Maire rend compte de l'Assemblée Générale qui s'est déroulée le 15 avril.

Il a été constaté une diminution du nombre d'heures par rapport à 2009 du fait du désengagement des Caisses de retraites.

A Dollot, 15 personnes bénéficient des services de l'UNA dont trois foyers ont optés pour le portage des repas. Une salariée est d'ailleurs affectée à la distribution des repas dans les foyers. L'Association compte par ailleurs 27 agents dans ses effectifs.

Pour 2011, il prévu :

- Une baisse de 5 % du nombre d'heures de l'association du fait de la baisse des aides des Caisses de Retraite
- Un projet de mutualisation avec d'autres associations afin de diminuer les charges. Un Directeur de niveau DDESS et un expert comptable devraient être embauchés
- Des nouveaux services aux personnes de type petit bricolage, travaux extérieurs, garde d'enfants...

Visite de l'Inspecteur de l'Éducation Nationale au SIVOS

Le Maire indique que l'Inspecteur de l'Éducation Nationale est venu ce jour au sein des locaux du SIVOS pour faire le point sur le fonctionnement du Syndicat. Il a relevé un manque de communication enseignant/SIVOS qui crée un malaise parmi le corps enseignant.

Compte rendu de la Commission Finances de la Communauté de Communes du 18 avril 2011

Le Maire fait part de sa participation à la Commission des Finances de la Communauté de Communes ce jour.

Le budget général serait excédentaire et sera présenté en sur équilibre.

La Zone d'Activité de Villeneuve la Dondagre de 12 hectares serait déficitaire et pas attractive. Aucune étude de faisabilité n'a été réalisée avant sa création. Un projet de panneau photovoltaïque pourrait voir le

jour dans cette zone.

Les terrains de la Zone d'Activité 2 de Savigny sur Clairis pourraient être rachetés par la Communauté de Communes. En outre, des pénalités de retard pourraient être affectées aux acquéreurs avec une demande de remise en état des terrains.

Un terrain sur Fouchères dans le périmètre de la Zone d'Activité de Villeroy ne peut voir l'installation d'une entreprise, cette zone n'ayant pas été reprise dans le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Il est nécessaire de prévoir une révision simplifiée du PLU pour corriger cette anomalie.

Entretien des banquettes

Le Maire indique que l'agent ne peut faire l'entretien des banquettes que si les véhicules ne stationnent pas à ce moment là. Les riverains qui stationnent sur les banquettes devront alors en assurer le bon état.

Crèches

La commune compte actuellement quatre enfants en garderie pour le 1^{er} trimestre de cette année. Madame SOREL participera demain à la réunion du SIVU Multiacceuil et transmettra les derniers comptes des réunions en sa possession.

* * *

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h50.

Ainsi fait et délibéré à Dollot, les jour mois et an que dessus

Le Maire

le Secrétaire de Séance



A handwritten signature in black ink, written in a cursive style, slanted upwards to the right.